



Communauté de communes du Pays de Beynat (Siren : 241927359)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Beynat
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2002
Date d'effet	17/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pascal COSTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place du Marché
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19190 BEYNAT
Téléphone	05 55 85 55 10
Fax	05 55 85 57 02
Courriel	cte.cne.beynat.19@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-beynat.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 800
Densité moyenne	32,48

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Albignac (211900303)	241
19	Aubazines (211901301)	922
19	Beynat (211902309)	1 299
19	Lanteuil (211910500)	552
19	Le Pescher (211916309)	288
19	Ménoire (211913207)	97
19	Palazinges (211915608)	123
19	Sérilhac (211925706)	278

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité, Gaz <p>Réalisation de travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'électricité. la communauté pourra exécuter dans le cadre de conventions avec les communes : . des travaux d'éclairage annexes à ceux d'électrification . des travaux d'éclairage public non liés à des travaux d'électrification que les communes membres de la communauté de communes lui confieront; étant entendu que la compétence reste à la commune</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Autres énergies - participation et soutien au développement des énergies renouvelables: - réflexion, création et gestion des zones de production d'énergie éolienne
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p>la construction et la gestion d'une nouvelle unité de production d'eau potable à partir de la rivière Dordogne</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - spanc
<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <p>Adhésion au SIRTOM de Brive</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <p>Adhésion au SIRTOM de Brive</p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide sociale facultative <p>- Etude, création, mise en oeuvre et gestion : . de tout projet d'accueil, d'animation, de loisirs, . de toute action sociale et médico-sociale, . de projet d'implantation de structure à vocation sociale en faveur : . des personnes âgées, . des associations gestionnaires de structures sociales . des personnes domiciliées sur le territoire de la communauté</p>

manifestant un besoin à caractère social . d'adolescents nécessitant une réinsertion . de personnes handicapées .
d'enfants et de jeunes à l'exception de la maison de service projetée par la commune de Lanteuil. - gestion de l'instance
de coordination pour l'autonomie - Adhésion à la Mission Locale d'Insertion des Jeunes

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- promotion des zones d'activités existantes sur le périmètre de la communauté de communes (Aubazine et le Pescher) et création, aménagement, entretien et gestion de nouvelles zones d'activités (industrielles, artisanales, commerciales et de services) de plus de 3 hectares, - soutien à l'implantation d'activités artisanales, commerciales, agricoles, industrielles, touristiques et libérales et création d'ateliers relais, -
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
 - Etudier les potentialités d'emploi, réalisation de l'inventaire du "marché économique", - développement des technologies de l'information et de la communication sauf les points multi-médias, - étude et mise en oeuvre d'une opération de revitalisation de l'artisanat (ORAC) ou de tout dispositif de même type qui s'y substituerait

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
 - développement de partenariats avec les associations dans le domaine de la culture, aide aux manifestations culturelles , scolaires et sportives ayant un rayonnement au-delà des strictes limites communales
- Activités péri-scolaires
 - étude, création, aménagement, gestion d'une structure pour la petite enfance de type "multi accueil" - étude, création, aménagement, gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - centre communautaire d'actions sociales et les actions en découlant
- Activités culturelles ou socioculturelles
 - Etude, création, mise en oeuvre et gestion : . de tout projet d'accueil, d'animation et de loisirs, . de toute action sociale et médico-sociale

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
 - élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (compétence transférée au syndicat mixte d'études du bassin de brive)
- Plans locaux d'urbanisme
 - l'élaboration, la modification, la révision d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire,
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
 - étude et conception de programmes de développement, recherche de leurs financements, leur animation et si nécessaire la gestion. La communauté de communes peut , en outre, assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et des opérations afférents à ces programmes dans les domaines de compétences qui lui sont transférés. - étude, proposition et mise en place de toute action ou investissement relatifs au maintien et à l'animation de services publics ou privés à destination de la population locale. - élaboration d'une charte forestière - approbation et mise en oeuvre de la charte du Pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne et mise en oeuvre des actions du contrat de Pays de toutes politiques contractuelles territoriales.
 - adhésion à toute structure intercommunal et intercommunal nécessaire à la mise en oeuvre des compétences de la communauté de communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
 - Création, aménagement et entretien de la voirie communale (répertoriées en annexe des statuts) comprenant les ouvrages d'art, l'entretien des fossés et des aqueducs dans le cadre d'un programme établi annuellement, excluant le balayage, le fauchage, le déneigement l'élagage et le débroussaillage des bas côtés. Cette annexe pourra être modifiée par délibérations concomitantes des conseils municipaux et de la communauté de communes et fera l'objet d'avenants dans les conditions réglementaires nécessaires à une modification statutaire - création de voies d'accès destinées à desservir les nouvelles zones d'activité et les équipements communautaires. - La communauté peut intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué à la demande d'une commune pour la réalisation de travaux de voirie. Dans ce cas, une convention de mandat sera établie entre la commune et la communauté selon les modalités prévues à l'article C de la loi MOP.

Développement touristique
- Tourisme - <i>promotion, accueil, information, animation en collaboration avec les opérateurs touristiques. Mise en place d'une convention d'objectifs avec l'office du tourisme - Institution de la taxe de séjour, fixation du montant par catégorie d'hébergement conformément aux textes en vigueur et détermination de la période de perception, - étude, animation et gestion d'un programme de valorisation du patrimoine, - création, aménagement et balisage de tout chemin hors sentier de randonnées, excluant l'entretien, le fauchage, l'élagage, le débroussaillage, - acquisition de signalétique touristique définie dans un programme annuel - Développement du partenariat avec les associations dans les domaines du tourisme - aide aux manifestations touristiques ayant un rayonnement au-delà des strictes limites communales.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social - <i>Etude, construction, gestion d'une caserne de gendarmerie qui sera implantée sur la commune de Beynat,</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>étude et mise en œuvre de politiques liées à l'habitat : OPAH ... - mise en œuvre d'un contrat territorial d'aménagement (CTA)</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays - <i>Approbation et mise en œuvre de la charte du Pays de la Dordogne</i>
- Gestion d'un centre de secours - <i>la communauté de communes participe aux investissements et au fonctionnement du service incendie et secours (redevance incendie) et sera compétente pour la reconstruction d'un centre de secours</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire : Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications et fourniture de services aux utilisateurs finaux, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.</i>
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) (251900106)	SM fermé	217 801
19	Syndicat mixte Vallée de la Dordogne Corrèzienne (241900125)	SM fermé	12 520
19	Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	155 665
19	Syndicat mixte BBM EAU (200019222)	SM fermé	12 520
19	Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive (251900197)	SM fermé	125 136

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)